

épopée

— GESTION —



© Zéphyr et Borée

Épopée Infra Climat Co-invest I

La nouvelle génération
d'infrastructures au service du climat

Les infrastructures, une classe d'actifs indispensable au fonctionnement de nos sociétés

Les infrastructures désignent l'ensemble des réseaux et installations qui fournissent des services essentiels à l'économie et à la société : production d'énergie, transports, communications et numérique...

Le Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) Épopée Infra Climat Co-invest I investit dans une nouvelle génération d'infrastructures issues de technologies émergentes et contribuant à la décarbonation des territoires.

Le fonds co-investit systématiquement et à des conditions identiques avec le fonds Épopée Infra Climat I réservé à une clientèle institutionnelle (assureurs, fonds d'investissement, mutuelles...).

Les secteurs visés par le fonds sont les suivants :



Énergies renouvelables

Agrivoltaïsme, Biogaz/Bioénergies, Hydrogène vert industriel



Effizienz énergétique

Rénovation de data centers, réseaux électriques intelligents, rénovation de bâtiments publics...



Maritime

Navires bas carbone et technologies véliques, optimisation des ports



Mobilités durables

Électrification du parc automobile, ferroviaire

Pourquoi investir dans des infrastructures ?

Une combinaison unique de revenus largement contractualisés, de protection contre l'inflation et d'impact environnemental et social mesurable

Dans un contexte où le changement climatique et la raréfaction de certaines ressources créent beaucoup d'incertitude dans l'économie mondiale, les infrastructures constituent un investissement particulièrement intéressant.

Elles visent à offrir une protection contre l'inflation et les cycles économiques, à délivrer des rendements relativement stables et une perspective à long terme pour les investisseurs, tout en participant à répondre aux enjeux environnementaux.

Les investissements dans les infrastructures comportent des risques, notamment des risques de perte en capital. Certains risques peuvent être propres aux actifs d'infrastructures, tels que les risques opérationnels, réglementaires, ou liés aux performances techniques des équipements. L'indexation des flux financiers sur l'inflation peut varier selon les contrats et n'est pas garantie dans tous les cas.

01

Résilience face aux crises

Énergies, transports, gestion des déchets... les infrastructures ont une dimension indispensable qui leur permet de s'appuyer sur une demande quasi constante et peu sensible aux cycles économiques.

02

Une activité offrant une visibilité et une stabilité à long terme

Les infrastructures génèrent des revenus, souvent protégés par des contrats de longue durée indexés sur l'inflation.

03

Répondre à des besoins en pleine croissance

La transition énergétique, l'accroissement des besoins digitaux et la modernisation des infrastructures existantes nécessitent des investissements massifs portés par une demande forte sur le long terme.

04

Sécurité grâce à des actifs tangibles

Les investissements en infrastructures sont réalisés dans des sociétés de projet (dites «AssetCo») qui possèdent directement les infrastructures. L'exploitation de ces AssetCo est majoritairement confiée à une société tiers. Le fonds possède ainsi directement des actifs tangibles disposant d'une valeur intrinsèque.

La décarbonation des territoires

Un enjeu majeur pour la nouvelle génération d'infrastructures

L'objectif européen de neutralité carbone en 2050 et la raréfaction de certaines ressources énergétiques et minières poussent à un renouvellement et à une optimisation rapide des infrastructures existantes. Cette transformation historique du paysage des infrastructures est accélérée par le législateur d'une part et le marché d'autre part.

Échelon idéal pour des projets performants sur le plan environnemental et financier, les régions sont au cœur de ces mutations avec des ambitions dans :

Un chiffre clé

100 à 140 Mds €

Le besoin d'investissement annuel supplémentaire en France pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris selon le Haut Conseil pour le climat.



L'efficacité énergétique
Rénovation bâtementaire, réseaux électriques intelligents...

La décarbonation des chaînes logistiques
Transport vélique, hydrogène...

L'économie circulaire et le recyclage
Déchets plastiques, déchets du BTP...

Le développement des énergies renouvelables
Agrivoltaïsme, méthanisation...

L'électrification des infrastructures
L'électrification des infrastructures qui permet la décarbonation grâce à une électricité française déjà fortement décarbonée : bornes de recharge, stockage sur batteries, ports intelligents...

Exemple d'investissement réalisé dans l'agrivoltaïsme

EnerVivo : un partenariat stratégique majeur avec Épopée Gestion pour contribuer aux enjeux de souveraineté énergétique et alimentaire

La France ambitionne de déployer 214 GigaWatt d'énergie photovoltaïque d'ici 2050, soit un parc dix fois plus important qu'aujourd'hui. Consistant à produire de l'énergie solaire au-dessus de productions agricoles, l'agrivoltaïsme est une tendance récente amenée à jouer un rôle clé dans cette stratégie. Elle offre en effet une capacité de production énergétique significative sans artificialiser les terres arables et en augmentant le rendement des productions sous-jacentes. Si 1% seulement des terres agricoles françaises se convertissait à l'agrivoltaïsme, l'objectif de production solaire national pour 2050 serait atteint.

Parallèlement, le monde agricole traverse une crise exacerbée par les conséquences du changement climatique. Les vignobles comme les grandes cultures subissent des baisses de production récurrentes. Dans ce contexte, l'agrivoltaïsme apparaît comme une solution novatrice, conciliant la production d'énergie renouvelable avec la protection des cultures agricoles (protection contre le gel, le stress hydrique, la grêle...).

Les projets menés par Épopée Gestion et EnerVivo s'inscrivent pleinement dans cette dynamique.

Quelques chiffres clés

300 MW*

de capacité de production à mettre en service d'ici 2030
*Mégawatt

21500

tonnes de CO₂ évitées, en ligne avec une courbe de température de +1,6°C
Source : Carbone 4



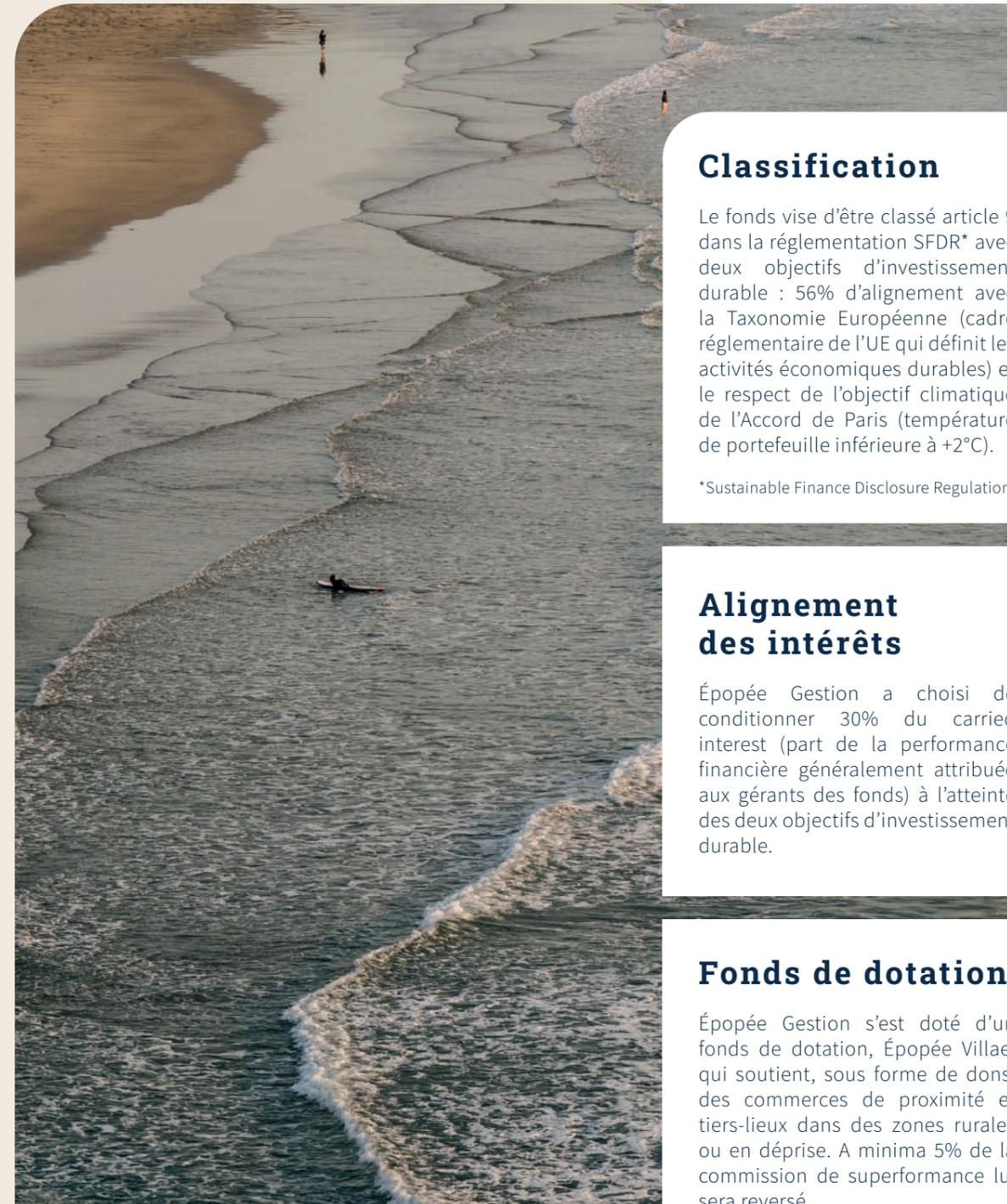
« En plus d'optimiser les cultures grâce à l'agrivoltaïsme, nous proposons aux agriculteurs d'être associés dans la société exploitant la centrale photovoltaïque installée sur leurs terres. Cela leur permettra de générer un revenu complémentaire grâce à la vente de l'électricité produite. »

Emmanuel Walliser,
Directeur des infrastructures
Épopée Gestion



Un fonds à impact

Un fonds résolument engagé pour le climat, l'innovation et les territoires, un des fonds d'infrastructures les plus ambitieux d'Europe en termes de décarbonation.



Classification

Le fonds vise d'être classé article 9 dans la réglementation SFDR* avec deux objectifs d'investissement durable : 56% d'alignement avec la Taxonomie Européenne (cadre réglementaire de l'UE qui définit les activités économiques durables) et le respect de l'objectif climatique de l'Accord de Paris (température de portefeuille inférieure à +2°C).

*Sustainable Finance Disclosure Regulation

Alignement des intérêts

Épopée Gestion a choisi de conditionner 30% du carried interest (part de la performance financière généralement attribuée aux gérants des fonds) à l'atteinte des deux objectifs d'investissement durable.

Fonds de dotation

Épopée Gestion s'est doté d'un fonds de dotation, Épopée Villae, qui soutient, sous forme de dons, des commerces de proximité et tiers-lieux dans des zones rurales ou en déprise. A minima 5% de la commission de superperformance lui sera reversé.

Un objectif de performance reposant sur des revenus d'exploitation des projets et l'appréciation des actifs sur le long terme

L'objectif du fonds est de faire bénéficier ses souscripteurs d'une perspective de rentabilité sur le long terme, au travers de distributions de revenus tout au long de la durée de détention, en plus d'une appréciation du capital à terme.

Les distributions proviennent des flux d'exploitation des projets (majoritairement sécurisés par des contrats de long terme). Le capital et le rendement ne sont pas garantis et peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse.

Perspectives de rendement

- Un fonds qui vise à générer des distributions dès la période d'investissement (rendement moyen net > 8%)
- Un remboursement des fonds provenant des flux d'exploitation des projets (majoritairement sécurisés par des contrats de long terme)

*TRI (taux de rentabilité interne annualisé) : TRI communiqué à titre indicatif, net de tous les frais de fonctionnement de gestion, selon les hypothèses de la Société de Gestion. L'objectif de TRI n'est ni contractuel ni garanti.

**Rendement net des projets investis hors flux financiers issus du désinvestissement en 2035-2036. L'objectif de rendement annuel net est indicatif, il n'est ni contractuel ni garanti.

10,4 %

TRI* net cible du fond post frais de gestion et carried interest

8,0%

Rendement annuel net moyen cible**

Fiscalité (hors assurance-vie)

Fiscalité allégée***

Personne physique :
Exonération de taxation sur les plus-values hors prélèvements sociaux.

Personne morale :
Taux d'IS réduit sur les plus-values sous conditions (15%).



Contrepartie de l'avantage fiscal

L'avantage fiscal est obtenu en contrepartie d'une conservation des parts pendant une durée minimale de cinq ans.

***Le traitement fiscal dépend de la situation de chaque investisseur et peut être amené à évoluer par la suite. L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait que la rupture de son engagement de conservation entraînerait une imposition complémentaire.

Caractéristiques du fonds Épopée Infra Climat Co-invest I

Forme juridique	FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) fiscal
Durée	12 ans prorogeable deux fois un an
Codes ISIN	FR001400YDJ4
Agrément AMF	16/04/2025
Société de gestion	Épopée Gestion
Dépositaire	CACEIS
Date de l'établissement de la valeur liquidative	Bi-mensuelle
Frais de gestion	2,5% / an maximum (1% de rétrocession maximum au distributeur)
Frais d'entrée	5% maximum en sus de la souscription
Carried Interest	20% des plus-values au-delà d'un hurdle de 7% de TRI dont 30% indexés sur les critères ESG
Autres frais	Frais juridiques de constitution : frais réels. Pas de frais d'acquisition.
Classification SFDR ciblée	Article 9
Modalité de distribution	Parts A1 : disponible en assurance-vie/épargne retraite (selon les conditions des assureurs partenaires) Parts A2 : disponible à partir de 100 000€ pour les investisseurs professionnels et assimilés (Art. 423-49 du Règlement général de l'AMF)

Risques du fonds Épopée Infra Climat Co-invest I

Risque de perte en capital

Tout investissement dans le fonds doit être considéré comme un investissement à long terme, **sans perspective assurée de gain**. La valeur des parts du fonds peut varier, à la hausse comme à la baisse. Un porteur de parts **peut perdre la totalité des sommes qu'il a investies dans le fonds ou ne recouvrer qu'une partie de ces sommes**.

Risque de liquidité

Les investisseurs devront porter une attention particulière au fait que leur investissement dans le fonds est un investissement à long terme. Selon le Règlement du fonds, les investisseurs **ne peuvent pas, de leur propre initiative, réclamer un rachat de leurs parts pendant la durée de vie du fonds**. Ces parts ne peuvent pas être vendues ou cédées par d'autres moyens sans l'accord de la société de gestion et, dans tous les cas, ne peuvent être vendues qu'à des personnes ou des entités qui remplissent les conditions juridiques et réglementaires.

Risques liés au marché des infrastructures

Les investissements réalisés par le fonds seront soumis indirectement aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs infrastructures. Dans ce cadre, la performance et l'évolution du capital investi sont exposées au risque lié à l'évolution de cette classe d'actifs. **Aucune assurance ne peut donc être donnée quant à la performance des actifs infrastructures détenus par le fonds.**

Informations importantes

Le présent document a été établi par Épopée Gestion (la « SGP »), SAS immatriculée au registre du commerce de Brest sous le numéro 888 655 404 RCS Brest, société de gestion de portefeuilles agréée le 05/10/2020 sous le n° GP-20000033 par l'Autorité des Marchés Financiers, ayant son siège social au 110, rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas - France.

En acceptant la remise du présent document, le destinataire déclare et garantit expressément à la société de gestion qu'aucune des informations qu'il contient ne sera en tout ou partie transmise à des tiers sans l'accord préalable exprès de la société de gestion. Le présent document, de valeur non contractuelle n'est pas un document à caractère réglementaire. Il n'a pas été visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document constitue une communication commerciale à caractère purement informatif. Les informations contenues dans ce document ont pour objectif d'informer le destinataire en complétant certaines caractéristiques des fonds gérés par la société de gestion décrites dans leur prospectus complet respectif. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation (personnalisée ou non), une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage des produits et/ou services présentés, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La présentation du document ne saurait être interprétée comme un quelconque acte de démarchage bancaire et financier au sens des dispositions des Articles L.341-1 et suivants du CMF ou, plus généralement, de commercialisation d'instruments financiers.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables. Les informations sont toutefois inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas garantes des résultats à venir. Les références à un classement ou à un prix ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire.

Épopée Gestion en quelques chiffres

Données au 31/03/2025

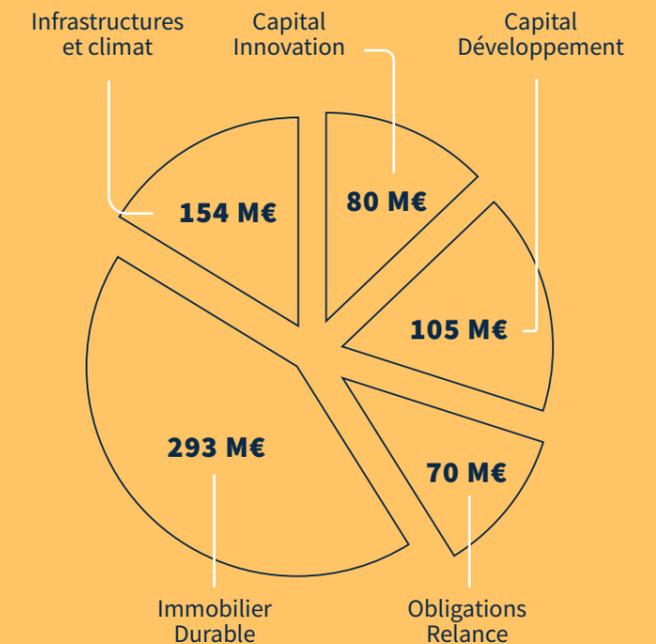
702 M€

d'encours sous gestion

96%

d'encours en finance durable (classés article 8 ou article 9 selon la réglementation SFDR)

Une équipe d'investissement expérimentée, au plus proche des territoires



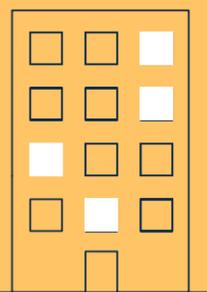
43

collaborateurs

4

bureaux

À Brest, Nantes, Bordeaux et Paris



épopée

— GESTION —

Agrément AMF n° : GP-20000033
SAS au capital 1 327 877 euros
110 rue Charles Nungesser, 29490, Guipavas

epopeegestion.fr

